

Point sur les événements marquants :

1. Au niveau **national**, lancement du « **baromètre social ZEST ME UP** » sans consultation préalable des élus du CSEC et sans transparence sur les indicateurs retenus. La CGT restera vigilante sur l'utilisation des résultats et sur les décisions qui en découleront (voir déclaration au CSEE en page 3).
2. Au niveau **régional**, 4 points à retenir :
 - a. **Expertise SEXTANT** en cours commandité par le CSEE BRETAGNE en lien avec les fermetures de restaurant et l'impact sur les conditions de travail
 - b. Démission de monsieur Vincent MAUBANC, Directeur Régional Ingénierie et Innovation
 - c. **Recrutement d'un DFGS BRETAGNE** ou Directeur Régional Finances, Gestion & Services en remplacement de monsieur Conor MARCUS, désormais à 100 % en Pays de Loire
 - d. **63 %** des **entretiens annuels** réalisés
3. Au niveau **local**, le centre de LOUDEAC accueille un nouveau Directeur de centre, monsieur Fabien FILLATRE. Un poste de RAP (Responsable de l'Accompagnement des Parcours) est ouvert à compter du 20/02/2026 dans le département 22.

Les informations à l'initiative de la présidente

1. Rencontre avec la direction générale le 18/02/2026

La CGT BRETAGNE a présenté une déclaration en préambule de ce CSEE en lien avec le déploiement du baromètre social et aussi où l'on interpelle la présidente sur les informations recueillies la veille. A la question suivante, « Madame la directrice régionale, vous étiez hier à la DG : pourriez-vous nous indiquer quelles sont les fermetures de centres, les optimisations de GRN et à quelle date ? », la présidente a indiqué ne pas pouvoir répondre à ces questions pour le moment.

2. Les éléments budgétaires (dotations, HTS, alternance...)

La présidente nous fait part de la baisse des dotations budgétaires, tant au niveau de l'Etat que des collectivités territoriales, à destination de l'EPIC et des 2 filiales. En ce début d'année 2026, l'impact de cette baisse se fait sentir au niveau des HTS : un démarrage difficile, au vu des financements publics en berne.

L'objectif est de compenser ces baisses par le développement de **l'alternance**, à savoir doubler les objectifs d'ici 4 ans (1 025 entrées prévues en 2026). Pour cela, il s'agit de « recruter différemment » d'où la mise en place du « **dispositif postulants** » dans les centres AFPA. Ce dispositif devra permettre de sécuriser le parcours des candidats à l'alternance

repérés par la ligne recrutement ou commerciale. Ainsi, cela permet d'accueillir ces candidats en formation, pendant 3 mois maximum, afin de les accompagner à la recherche d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation dans une entreprise. La délégation CGT s'interroge sur les personnes mobilisées dans les centres sur cette action ? Un point sera fait fin mars pour avoir davantage de recul.

Autres leviers à disposition pour « garantir » la commande publique :

- ✓ Saturer les formations commandées par le CRB (Conseil Régional de Bretagne), ce qui est rarement le cas (manque de candidats)
- ✓ Eviter les abandons de formation

La présidente rappelle que « le stagiaire est le premier client à l'AFPA ». Ainsi, la stratégie de sourcing et de sécurisation des parcours est au cœur des préoccupations de service public. Chaque centre a été alerté sur ces sujets et doit trouver une organisation (qui fait quoi ?) pour répondre à ces enjeux. « Cela implique tout le monde » : recrutement, formateur, service commercial (mesure de la satisfaction des entreprises...), ingénierie (ajustement des parcours...). Affaire à suivre dans les centres et n'hésitez pas à faire remonter toutes informations utiles à votre délégation CGT. Une réunion a lieu le 4/03/2026 avec le CRB et tous les organismes de formation.

Point santé, sécurité et conditions de travail (retour Commission SSCTE du 27/01/2026)

- ✓ 6 comptes-rendus des inspections obligatoires 2025 effectués (Lorient et Auray en cours + DU et PAPRACT au point mort à Loudéac). Afin d'optimiser ces visites, le secrétaire de la Commission précise que les RP et un responsable de formation, au minimum, soient présents. Pour vous informer, le **calendrier des visites obligatoires 2026** par les élus du CSEE est fixé comme suit :

DATES VISITES OBLIGATOIRES	LIEUX	DATES VISITES OBLIGATOIRES	LIEUX
14/04/2026	SAINT MALO	8/09/2026	AURAY
15/04/2026	RENNES	9/09/2026	LORIENT
3/06/2026	LANGUEUX	24/11/2026	BREST
4/06/2026	LOUDEAC	25/11/2026	MORLAIX
		26/11/2026	QUIMPER

✓ Taux d'absentéisme 2024/2025

L'étude comparative a démarré en septembre 2025 et devra permettre d'être vigilant sur ces questions. Ainsi, ce taux s'élève à 7,56 % en 2024 et **8,20 % en 2025**. La délégation CGT constate que ce chiffre est élevé au regard du taux d'absentéisme moyen relevé en France, toutes entreprises confondues, de 4.5 % en 2025, d'autant plus que l'accord RPS à venir au national apparaît « vide » aujourd'hui. Pour rappel, le PSE AFPA a été retoqué au tribunal car le plan de prévention des RPS n'avait pas été mis en place !! A fin septembre 2025, 11 saisines individuelles du Pilote Qualité de Vie au Travail et 4 fiches alerte. D'autres ont été émises fin 2025 et début 2026 : la commission devra revenir sur le traitement de celles-ci en lien avec la direction régionale.

- ✓ **Sécurisation des hébergements** dans les centres : Morlaix finalisé, Quimper livré et Brest en stand-by (2 portails en panne)

Présentation de la stratégie commerciale 2026 dans le cadre d'Ambition Territoire – Intervention de la Directrice Régionale Adjointe

La DRA se propose de commenter le « Powerpoint » fourni en amont dont l'objet est de nous présenter la stratégie de développement 2026. La délégation CGT indique que ce document ne l'a pas éclairée sur celle-ci et précise son questionnement : qu'est-ce que la direction régionale met en place par segment de marché, quand, avec qui, quels objectifs de chiffres d'affaires... ? La DRA souhaite nous en dire plus.

Entre juin et septembre 2025, des réunions par centre se sont tenues, regroupant RF, RAP et commerciaux, afin de définir un PACC (Plan d'Actions Commerciales par Centre) : anticiper les besoins par GRN, segment de marché + qu'est-ce que « le centre peut et a envie de vendre » ? Ainsi, les commerciaux identifient les entreprises à contacter, les RAP font le point sur le nombre de candidats à trouver et les RF ont la charge de la programmation en lien avec les capacités de production, **et en y associant les formateurs ??**... Quid du problème récurrent de coordination entre les lignes, coordination indispensable à cette stratégie.

La délégation CGT souhaite souligner que sans l'association et l'accord de toutes les parties, formateurs y compris, au vu des problématiques RH actuelles, cette « stratégie » pourrait demeurer un « vœu pieux ».

N'hésitez pas à interroger votre délégation CGT si vous souhaitez plus d'informations sur ce sujet.

Rapport trimestriel de l'emploi Trimestre 4 2025

Pour information, l'AFPA BRETAGNE compte 281 ETP CDI au 31/12/2025, et 55 ETP CDD. Globalement, 302¹ CDI et 26 CDD en 2025 sont présents, contre 378 ETP CDI à fin 2024 : la chute est vertigineuse une nouvelle fois ! Ainsi, la délégation CGT note un écart de 7 CDI entre les 19 départs et les 26 recrutements et s'en étonne : le DRH, Dylan MONCHAUX, nous apportera une réponse à ce sujet.

La présidente est en mesure de nous communiquer l'enveloppe CDI/CDD pour la BRETAGNE en 2026, **à savoir 312 ETP CDI+CDD**. A la question sur la prolongation des collègues en CDD dont le contrat va jusqu'à fin mars 2026, la présidente indique que cela se fera « en collectif et au cas par cas » lors de réunions, qui permettront de statuer sur l'attribution des CDD et leur durée. Elle rappelle aussi que la priorité est donnée aux salariés en CDI en mobilité géographique et/ou professionnelle (plateforme SARA).

Le recours à l'intérim est aujourd'hui « marginal », à savoir une moyenne de 656 jours pour la région sur toute l'année 2025. Cela dit, au vu des remontées de terrain, la délégation CGT alerte sur un nouveau prestataire, GI Group Holding France, qui serait difficile à joindre, n'éditerait pas les contrats à temps... La présidente va remonter ces informations au national.

La Déclaration CGT au CSEE du 19/02/2026

La direction générale annonce le lancement, le 17 février, d'un baromètre social censé « donner la parole » aux salariés et mieux comprendre leur vécu au travail. Effectivement, chaque salarié a reçu un message l'invitant ce mardi 17/02, à répondre de façon anonyme à un sondage.

Cette initiative intervient après des années d'alertes portées par les élus et les représentants syndicaux, d'expertises et de débats sur les conditions de travail dégradées et les risques psychosociaux avérés. Que doit-on en déduire ? Quelle place reste-t-il à la confiance envers le **dialogue social** et la parole des instances représentatives ?

En réalité, tout ce que ce questionnaire est censé « découvrir » est déjà connu, documenté et signalé depuis longtemps. Il s'agit aujourd'hui, pour la direction, de s'emparer enfin de ces sujets. D'autant plus que le coût de cette opération interroge, en pleine période de restrictions budgétaires.

Le baromètre est lancé alors même que la direction l'a intégré à la dernière minute dans l'accord RPS, aujourd'hui soumis à la signature des organisations syndicales, avec un délai fixé au 23 février 2026.

Cela en dit long sur la manière dont sont parfois considérés les temps de négociation et la place des organisations syndicales dans la construction des réponses aux difficultés du travail.

Son lancement intervient par ailleurs dans un contexte particulièrement lourd, marqué par l'annonce de fermetures de la restauration, de centres et/ou de regroupements de sites, ainsi que de fermetures de GRN, suscitant de fortes inquiétudes quant à l'avenir de l'AFPA et de ses salariés.

Une telle démarche apparaît « anecdotique » par rapport à ces différentes annonces. A ce sujet, madame la directrice régionale, vous étiez hier à la DG : pourriez-vous nous indiquer quelles sont les fermetures de centres, les optimisations de GRN et à quelle date ?

Dans le même temps, une expertise nationale ainsi que plusieurs expertises régionales, dont en BRETAGNE, sont en cours sur les conséquences des fermetures de la restauration. Ces travaux portent sur leurs impacts concrets sur les conditions de travail et la vie quotidienne des salariés concernés.

Difficile, dans ce cadre, de ne pas constater un décalage entre les urgences du terrain et la réponse proposée.

¹ La règle de l'arrondi supérieur a été retenue pour ces chiffres, par rapport aux décimales.

La pertinence du baromètre social dépendra entièrement de l'usage qui en sera fait et des décisions concrètes qui en découleront. À défaut, il ne constituera qu'un outil de communication supplémentaire, sans effet réel sur les causes des difficultés rencontrées par les salariés.

La CGT regrette que la diffusion de ce baromètre ait été faite **sans aucune consultation préalable des élus du CSEC** et que les **indicateurs retenus par la direction ne soient pas connus**. La CGT BRETAGNE restera attentive à l'usage qui sera fait des résultats et sur les décisions qui en découleront.

Prochaine réunion du CSEE, le 18 mars à Rennes, ciblée économique

**Les membres de la délégation CGT au CSEE AFPA Bretagne
et vos contacts pour échanger ou vous syndiquer**

Fabrice Estève (fabrice.esteve@afpa.fr) 06.87.63.54.16

Philippe Crossouard (philippe.crossouard@afpa.fr) 06.28.26.36.40

Sophie Jaouen (sophie.jaouen@afpa.fr) 07 85 60 37 31

Pierrick Guihal (pierrick.guihal@afpa.fr) 06.33.73.68.71

L'écriture inclusive n'a pas été utilisée dans ce document, afin uniquement d'en permettre une lecture plus fluide



BULLETIN D'ADHÉSION

*Tu as décidé de te syndiquer à la CGT.
Bienvenue parmi nous*

*Les informations demandées sont strictement confidentielles et destinées
exclusivement à la CGT*

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Mèl perso. Date de naissance

Tél. perso. Tél. pro.

Statut Catégorie
(CDI/CDD/Retraité) (Cadre/Non Cadre)

Région Établissement

Emploi

Cotisations

Montant mensuel de la cotisation (*) : Euros

(*) Règle générale :

(salaire net imposable cumulé du mois de décembre / 12) x 1 %. (cf. bulletin de paie de décembre)

Crédit d'impôt de 66 % (une cotisation de 20 € par mois revient donc à moins de 7 €), ou déduction dans les frais réels

Bulletin complété à renvoyer à marc.claudot@afpa.fr, le trésorier régional CGT AFPA Bretagne

Pour visiter le site CGT AFPA : <https://cgtafpa.fr/>